

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

PRODICA OUEST
Facturation
61 RUE CHAPTEL
22000 SAINT BRIEUC

Numéro TVA: FR90420311599
SIREN: 420311599

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises
Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3005 - ESPRESSO X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	62,70	5	27%	228,86
3093 - CAFE NUAGE SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	64,50	2	27%	94,17
3011 - CAFE DECAFEINE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	59,70	1	27%	43,58
3012 - CAFE DECAFEINE SUCRE X25 GOB CARTONX12	5,5%	60,60	1	27%	44,24
3043 - VELOUTE LEGUMES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	2	27%	100,30
3047 - VELOUTE CHAMPIGNONS & CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	2	27%	100,30
3060 - PREPARATION BOISSON GOUT THE PECHE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	59,70	3	27%	130,74
3180X15 - AROME CACAO VAN HOUTEN X15GOB OP CARTONX12 AROME CACAO VAN HOUTEN X15 GOB OP CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	50,00	6	27%	219,00

Conditions de règlement:	Règlement à 30 jours	Total HT	961,19
		Total TVA 5,5%	52,87
Mode de règlement:	Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)	Total TTC	1 014,06
		Payé	1 014,06
		Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
20/10/2024	1 014,06	Ordre de prélèvement	T241010

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)